

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 août 2023 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :        Monsieur Gérald Beaulieu, maire  
                              Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                              Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4  
                              Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5  
                              Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absents :        Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1  
                              Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1.        *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca). Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2.        *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Demande de soutien financier et technique au MSP dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)
  - 7.2. SRSI – Acquisition de divers équipements (APRIA + outils désincarcération)
8. **Transport**
  - 8.1. Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Avis de motion, présentation et adoption des projets de règlement en matière d'urbanisme
    - 10.1.1. Règlement numéro 2008-05-6 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
    - 10.1.2. Règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
    - 10.1.3. Règlement numéro 2008-07-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07
    - 10.1.4. Règlement numéro 2008-10-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures
    - 10.1.5. Règlement numéro 2008-11-7 modifiant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats
    - 10.1.6. Règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles
    - 10.1.7. Règlement numéro 2023-03 sur la garde d'animaux dans le périmètre d'urbanisation
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour la climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond
  - 11.2. Demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour des cours de Gym Cerveau

11.3. Politique de soutien pour les organismes communautaires

12. **Suivi de la dernière période de questions**

13. **Divers**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

### **2023-102      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 août 2023 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.      *Approbation du procès-verbal*

### **2023-103      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.      *Présentation et adoption des comptes*

### **2023-104      APPROBATION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 juillet 2023;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2023 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	41 163.35	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502001 au #502032)	24 409.94	\$
<b>Total des comptes</b>	<b>65 573.29</b>	<b>\$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe*

5.      *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Un questionnement est soulevé sur les avis de motion préalables à l'adoption des règlements municipaux.

7.1 *Demande de soutien financier et technique au MSP dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)*

**2023-105 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES (CPS)**

Considérant que le *Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)* permet d'offrir un soutien financier et/ou technique pour les municipalités afin qu'elles puissent réaliser des analyses de risques ainsi que des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

Considérant que le CPS couvre, entre autres, les risques liés à l'érosion et à la submersion côtière;

Considérant que les analyses de risques de sinistres sont réalisées ou coordonnées par le gouvernement du Québec;

Considérant que l'analyse de solutions et la mise en place des solutions retenues sont sous la responsabilité des municipalités et sont financées en partie par le gouvernement du Québec;

Considérant que la participation financière des municipalités est limitée à 0.25% de la richesse foncière uniformisée de leur territoire;

Considérant que le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables subit de l'érosion côtière et de la submersion côtière lors des grandes marées;

Considérant que des événements majeurs se sont produits à plusieurs reprises au cours des dernières années (21 mars 2007, 6 décembre 2010, 11 janvier 2016, 4 janvier 2018, 29 novembre 2018 et 23 décembre 2022);

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, une demande d'aide financière et technique au ministère de la Sécurité publique dans le *Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)*.

Le but de cette demande est de réaliser des travaux de prévention et d'atténuation des risques liés à l'érosion des berges et à la submersion côtières dans le périmètre urbain de la municipalité (rue de la Mer). Ces risques causent des dommages aux immeubles (terrains et bâtiments) principalement résidentiels situés du côté nord de la rue de la Mer. Des infrastructures municipales peuvent également être affectées par ces risques (chaussée, postes de pompage et quai).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. *SRSI – Acquisition de divers équipements (APRIA + outils décarcération)*

**2023-106 AUTORISATION DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) À FINANCER PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA MRC**

Considérant le protocole d'entente « Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un Service régional de sécurité incendie » en vigueur et la prolongation de ladite entente pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2043;

Considérant qu'en vertu de l'entente, « toute dépense en immobilisations, lorsque financée par le biais d'un règlement d'emprunt de la MRC de La Matanie, ou d'un engagement de crédit de plus de cinq (5) ans, doit avoir été autorisée au préalable par résolution, par chacun des conseils des municipalités locales parties à l'entente qui sont appelées à contribuer au remboursement de la dépense. »;

Considérant que les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie en lien avec l'acquisition d'équipements pour le Service régional de sécurité incendie, afin notamment de permettre l'achat et le financement du remplacement d'équipements essentiels à la sécurité de la population et à la santé et sécurité au travail des intervenants (appareils respiratoires autonomes (APRIA), équipements de désincarcération);

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil de la MRC du 22 mars 2023 et que le dépôt d'un projet de règlement d'emprunt de 540 000 \$ a été fait lors de la même séance;

Considérant qu'à la suite des résultats du processus d'appel d'offres regroupant plusieurs services de sécurité incendie pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes, piloté par la ville de Matane, le montant du projet de règlement d'emprunt 288-2023 de la MRC de La Matanie a été révisé à la baisse passant de 540 000 \$ à 410 400 \$;

Considérant que la MRC de La Matanie devra adopter un règlement d'emprunt au montant de 410 400 \$, taxes nettes incluses, amortit sur une période de 15 ans pour financer le renouvellement desdits équipements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables accepte que la MRC de La Matanie procède à des dépenses d'immobilisations pour un montant n'excédant pas 410 400 \$ taxes nettes incluses, pour l'acquisition de divers équipements pour le Service régional de sécurité incendie; lesquels seront financées par un règlement d'emprunt au montant de 410 400 \$ dont la période d'amortissement sera de 15 ans et ne pourra excéder la durée de l'entente dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2043.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*8.1 Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal*

#### **2023-107      APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PROPANE**

Considérant que le contrat de vente à prix fixe pour l'approvisionnement en propane avec Sonic Propulse Énergies vient à échéance le 30 septembre prochain;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de demander des soumissions sur invitation pour l'approvisionnement en propane. Un prix fixe au litre livré sera demandé et devra être valide jusqu'au 30 septembre 2024. Le soumissionnaire devra fournir les réservoirs nécessaires. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Sonic Propulse Énergies;
- Supérieur Propane;
- Solugaz Propane.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 7 septembre 2023 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

L'année prochaine, la possibilité d'établir un prix fixe annuellement selon un indice de référence sera étudiée afin de conclure une entente avec un fournisseur pour une période de 3 ans.

*9.1. Dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable*

#### **2023-108      DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Considérant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

Considérant que d'ici 2025, les trois objectifs pour l'ensemble du Québec sont :

- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;
- l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.

Considérant que la stratégie adresse plusieurs mesures aux municipalités dont :

- Produire le bilan annuel de la stratégie municipale d'économie d'eau potable;
- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;
- Présenter annuellement le rapport du bilan au conseil municipal.

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle, par le ministère, du *Formulaire de l'usage de l'eau potable* pour les municipalités dotées d'au moins un réseau de distribution d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'officialiser le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2022 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* le 12 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 10.1. Avis de motion, présentation et adoption des projets de règlement en matière d'urbanisme

##### 10.1.1. Règlement numéro 2008-05-6 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-6**

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-05-6 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine*.

#### **2023-109 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-6 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET D'AJOUTER DES OBJECTIFS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE URBAINE**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de règlement numéro 2008-05-6 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.2. Règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-8**

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine.*

**2023-110 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT L'AGRICULTURE URBAINE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Premier projet de règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.3. Règlement numéro 2008-07-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-3**

Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-07-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des restrictions aux opérations cadastrales à l'initiative de la municipalité.*

**2023-111 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET D'AJOUTER DES RESTRICTIONS AUX OPÉRATIONS CADASTRALES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de règlement numéro 2008-07-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des restrictions aux opérations cadastrales à l'initiative de la municipalité* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.4. Règlement numéro 2008-10-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-10-1**

Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-10-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2008-10 afin de se conformer aux modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme découlant de la sanction du projet de loi 67.*

**2023-112**     **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-10-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2008-10 AFIN DE SE CONFORMER AUX MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME DÉCOULANT DE LA SANCTION DU PROJET DE LOI 67**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de règlement numéro 2008-10-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2008-10 afin de se conformer aux modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme découlant de la sanction du projet de loi 67* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.1.5. Règlement numéro 2008-11-7 modifiant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-7**

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-11-7 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de mettre à jour le règlement en lien avec les nouveaux enjeux relatifs à l'érosion côtière, à l'agriculture urbaine, à l'hébergement touristique et aux milieux hydriques.*

**2023-113**     **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-11 AFIN DE METTRE À JOUR LE RÈGLEMENT EN LIEN AVEC LES NOUVEAUX ENJEUX RELATIFS À L'ÉROSION CÔTIÈRE, À L'AGRICULTURE URBAINE, À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUX MILIEUX HYDRIQUES.**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de règlement numéro 2008-11-7 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de mettre à jour le règlement en lien avec les nouveaux enjeux relatifs à l'érosion côtière, à l'agriculture urbaine, à l'hébergement touristique et aux milieux hydriques* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.1.6. Règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02**

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Baie-des-Sables.*

**2023-114**     **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de Règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Baie-des-Sables* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.1.7. Règlement numéro 2023-03 sur la garde d'animaux dans le périmètre d'urbanisation*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03**

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2023-03 sur la garde d'animaux dans le périmètre d'urbanisation abrogeant et remplaçant le règlement 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme dans le périmètre d'urbanisation*.

**2023-115      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 SUR LA GARDE D'ANIMAUX DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2021-03 SUR LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le « *Projet de Règlement numéro 2023-03 sur la garde d'animaux dans le périmètre d'urbanisation abrogeant et remplaçant le règlement 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme dans le périmètre d'urbanisation* » tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.1. Demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour la climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond*

**2023-116      PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) RELATIVE À LA CLIMATISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**

Considérant qu'il n'existe aucune climatisation au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que cela représente un frein aux rassemblements importants en période estivale, puisque plusieurs usagés ne sont pas en mesure de supporter la chaleur accablante présente dans le bâtiment;

Considérant que ces travaux sont demandés depuis plusieurs années par différents organismes du milieu comme le *Club des 50 ans et plus* et le *Cercle de Fermières*;

Considérant que l'installation de thermopompes permettrait de répondre au besoin de climatisation en période estivale et d'améliorer l'efficacité énergétique du chauffage en période hivernale;

Considérant que ces travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention d'une aide financière substantielle;

Considérant l'appel de projets communautaires du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* du gouvernement du Canada qui appuie les initiatives locales inspirées ou dirigées par les aînés;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite obtenir une aide financière dans le cadre de ce programme afin de financer en partie les travaux nécessaires à la climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que le coût total du projet est évalué à 30 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* relative au



projet identifié dans le préambule de la présente résolution. Le montant demandé est de 25 000 \$ et la contribution financière de la municipalité est estimée à 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2. Demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour des cours de Gym Cerveau*

Puisqu'un organisme ne peut présenter qu'une seule demande au PNHA, la Corporation de développement de Baie-des-Sables présentera une demande au PNHA pour des cours de gym cerveau.

*11.3. Politique de soutien pour les organismes communautaires*

**2023-117 POLITIQUE MUNICIPALE DE SOUTIEN POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a désigné la directrice générale adjointe afin d'assurer le rôle de coordonnatrice en loisirs à raison de 7h par semaine selon la résolution #2022-017, ce rôle incluant d'assister les nombreux organismes et groupes de bénévoles dans leurs besoins d'accompagnement de toutes sortes;

Considérant que plus d'une dizaine de comités, associations et organismes actifs sont présents sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables et que ces nombreuses organisations ont fréquemment besoin d'accompagnement et de soutien professionnel pour leurs différents projets ou événements;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'établir une politique de soutien pour les organismes communautaires du territoire de la manière suivante :

Les organismes doivent formuler leurs demandes au moins une (1) semaine à l'avance afin qu'un délai raisonnable soit accordé pour l'exécution des tâches demandées;

Les demandes pour le jour-même ainsi que les articles ne respectant pas la date de tombée du bulletin municipal seront refusés;

Les organismes doivent prendre rendez-vous au préalable avec la directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisirs pour les demandes suivantes :

- Assistance pour complétion et dépôt de demandes d'aide financière;
- Suivi de protocole et production de rapport de projet;
- Planification d'évènements;
- Support administratif.

Les organismes doivent présenter une version réfléchie, finale et approuvée par leur comité de leurs documents lors de demandes de :

- Photocopies et numérisations;
- Conception de documents;
- Conception et production d'affiches, de cartes de membres, de dépliants, etc.
- Publicité sur les réseaux sociaux;
- Publicité et articles pour le bulletin municipal.

Les publipostages sont aux frais des organismes;

Les copies couleurs, les copies sur support de couleur ou support cartonné, ainsi que les copies plastifiées sont facturées aux organismes selon le règlement de tarification en vigueur lorsque la quantité des impressions est supérieure à 25 unités.

Les organismes doivent désigner au maximum deux (2) représentants pour tous les points ci-haut mentionnés afin d'améliorer l'efficacité des échanges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

---

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Travaux de nettoyage autour du quai;
- Consommation d'eau potable et détection des fuites du réseau d'aqueduc;
- Pollution lumineuse et éclairage public.

15. *Levée de la séance*

**2023-118      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Gérald Beaulieu  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Gérald Beaulieu, maire